

Compte-rendu de l'Assemblée Générale d'Eau-Secours-Briançonnais du 25 juillet 2024.

Notre Assemblée générale, faisant aussi office de réunion publique, s'est tenue à partir de 18h au Monétier. Une trentaine de personnes étaient présentes. Nous avons reçu un certain nombre de messages d'adhérents nous assurant de leur soutien mais indisponibles à la date choisie. Il est vraiment difficile de fixer une date qui convienne à tous.

En introduction, notre président remercie de leur présence tous les participants, qu'ils soient adhérents de l'association ou simplement intéressés par les sujets que nous allons traiter. Il fait part du décès brutal en septembre dernier de Gabriel Bellet qui était trésorier de notre association. Nous lui sommes reconnaissants de son dévouement pendant de nombreuses années.

En préambule *(présenté par Pierre).*

Merci à tous pour votre présence fidèle et bienveillante. En guise d'introduction à nos échanges, notons que le sujet de l'Eau, sa qualité, sa disponibilité, son accaparement, ... génère des tensions qui s'avivent dans le monde entier.

Ressource fondamentale liée à la vie, l'eau est reconnue comme patrimoine commun de l'humanité et le droit à l'eau est lui-même reconnu par les Nations Unies.

Au plan local, comme les années précédentes, notre association ESB est restée cantonnée aux seuls aspects Assainissement et Eau potable dans le Briançonnais. Nous savons bien qu'il y a d'autres aspects intéressants et à enjeux mais, dans les limites d'action qui sont les nôtres, il y a déjà fort à faire sur ces deux-là.

Historiquement ESB s'est créée, en 2007, en opposition au contrat de DSP conclu entre la CCB et Suez (à l'époque Lyonnaise des Eaux) pour des raisons tant conjoncturelles (ces contrats à la mode ne brillaient pas par leur exemplarité ...) que de fond (l'Eau - Bien Commun n'est pas une marchandise et à ce titre ne doit pas être « marchandisée »). Cette intuition de départ reste plus que jamais valide aujourd'hui.

Rapport d'activité depuis la dernière AG (du 29/08/2023 à ce jour).

A/ Les activités du CA (août 2023 – juillet 2024) *(présenté par Danièle) :*

Aujourd'hui nous sommes une trentaine de personnes dans cette salle.

Je dois dire que nous avons reçu des excuses d'adhérents ne pouvant être présents aujourd'hui. Ils nous disent suivre les actions de ESB par l'intermédiaire des mails et nous remercient pour notre investissement. Cela nous fait toujours plaisir !

Cette année, à ce stade, nous décomptons plus d'une centaine d'adhérents à jour de leur cotisations dans une dynamique de soutien très acceptable. Mais la dynamique de participation n'évolue pas. C'est à déplorer mais nous -le CA- en sommes sans doute responsable.

Il y aurait plus à faire et c'est là que nous aurions besoin d'aide, notamment pour faire une veille sur tout ce qui concerne l'eau et l'assainissement dans toutes les communes de la CCB.

C'était le but que nous nous étions fixé au départ de l'association et cela a fonctionné plus ou moins bien à certaines époques. Mais aujourd'hui, il est nécessaire d'y remettre de l'énergie.

Nous sommes aussi preneurs d'organiseurs de réunions publiques d'information sur chaque commune (c'est à dire de la mise en place : dates, salle et un minimum de publicité). Nous souhaitons beaucoup rencontrer et échanger avec des habitants mais nous dépendons de la logistique que quelques uns d'entre vous pourraient mettre en place.

Pour le travail du secrétariat :

Avec un carnet d'adresses toujours conséquent nous adressons 400 mails à chaque envoi. Le site internet (www.eausecoursbrianconnais.org) est tenu à jour et récapitule toutes nos actions. Il n'est pas assez visité à notre goût, mais nous ne sommes pas assez réactifs non plus sur ce créneau.

Je sais que d'autres supports numériques seraient nécessaires. C'est un appel !

On vous a distribué ici la Déclaration que nous avons faite lors de la dernière CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) fin juin, où il nous a été attribué généreusement moins de 20 minutes pour dire ce que nous pensions des rapports sur l'Assainissement en 2023, et apporter notre contribution à une discussion ... qui n'a jamais lieu.

Beaucoup de nos mails demandant des RDV ou des précisions sur des points (surtout lors des CCSPL) restent sans réponse pendant des mois. Nous avons déjà décidé, début 2023, l'envoi de courriers recommandés à nos interlocuteurs (les responsables de la CCB). Nous avons poursuivi ces envois en fin 2023 et début 2024. Nos derniers recommandés datent de mai et juin 2024.

Parallèlement à ces courriers recommandés, nous avons envoyé des mails récapitulatifs de ces tractations, directement à tous les Conseillers Communautaires. On est obligé de constater que très peu d'entre eux connaissent le sujet, et bien peu s'y intéressent. Quand on délègue un service public, pourquoi se casser la tête à s'en préoccuper – surtout quand il s'agit d'un sujet compliqué et rébarbatif comme l'assainissement ... ?

Je vous signale que des décrets d'application sont sortis le 9 juillet portant sur la réforme des redevances des Agences de l'eau. Vous pourrez constater sur vos factures la suppression de 3 lignes ... qui sont remplacées par 3 nouvelles redevances. A suivre, car les Agences de l'eau brassent beaucoup d'argent, ... de notre argent.

Quand on lève les yeux un tant soit peu sur notre environnement proche dans nos vallées, il est impossible de rester impassible ou inactif devant une telle transformation de notre espace de vie.

Le parti pris de toujours plus de constructions nouvelles pose inévitablement la question de la ressource en eau. Nous n'allons pas ici développer ce sujet qui soulève beaucoup de questions.

Pour ce qui est de Monétier, nos élus affirment que nous sommes à l'abri de la pénurie avec la production actuelle d'eau potable de 1M de m³/an.

Ce constat égoïste ne peut pas nous laisser indifférent. Cette eau, il faut la partager dans l'ensemble de notre bassin versant. Il y a beaucoup de problèmes, déjà dans le sud du département. N'est ce pas le moment de prendre vraiment au sérieux les expertises sérieuses qui nous disent que cette ressource n'est pas inépuisable ?

Mais c'est un autre débat

B/ Pour la présentation de nos différents chantiers (présenté par Yves) :

Les années précédentes, et dans différents mails que nous vous avons adressés depuis un an, nous avons décrit les unes après les autres nos différentes actions de manière assez détaillée. Elles n'ont pas beaucoup changé.

Il s'agit surtout de la DSP Assainissement (le contrat CCB-SUEZ) avec ses aspects financiers, juridiques et techniques. Et aussi de l'Eau potable : la SPL ESHD et la commune de Monétier.

La plupart d'entre vous connaissent ces actions. Nous avons préparé des photocopies de deux de nos textes détaillés sur ces sujets, qui sont à votre disposition ici et que vous pourrez lire tranquillement. Ils sont aussi accessibles sur notre site internet.

Mais dans cette réunion, nous souhaitons laisser le plus de place possible au débat, et en particulier aborder avec vous le « problème existentiel » auquel notre association fait face. Nous vous proposons donc de balayer les actions que nous avons conduites depuis un an en les éclairant selon les progrès / reculs / points morts que nous observons. Ceci de manière à donner du relief à notre présentation.

B-1/ La SPL Eau-Services-Haute-Durance (SPL -ESHD).

C'est simple : point mort total comme l'année dernière et les années précédentes ! Depuis sa création, la SPL est pour nous un sujet d'intérêt majeur : cet instrument des collectivités apparaît très bien adapté pour la gestion collective du Service public de l'Eau. Comme l'année dernière, nous sommes restés « au placard » par la volonté de son Président (M. Murgia). Celui-ci n'a donné aucune suite, à ce jour, à la création et à la mise au travail du « Comité des usagers » qu'il avait pourtant annoncée lui-même.

B-2/ L'Eau à Monétier.

Nous rendons compte de notre rencontre avec le Maire (JM Rey) et son adjoint en charge de l'Eau (A Gouel) le 8 juillet dernier pendant un peu plus d'une heure. Il a été très laborieux et il a fallu plusieurs mois pour arriver à fixer ce rendez-vous ... comme les années précédentes.

Notre compte-rendu écrit de cette réunion a été distribué aux participants, vous le trouverez en annexe à ce PV d'AG.

Malheureusement, le sujet de Eaux Claires Parasites - qui concerne Le Monétier mais aussi à divers degrés les autres communes du Briançonnais – n'a pas été abordé au cours de cette rencontre. Il constitue un enjeu très important pour les années à venir (en termes de fonctionnement de l'assainissement d'une part, et de budgets de travaux d'autre part). Nous prévoyons d'aborder ce chapitre lors de la prochaine réunion (à l'automne, sur le Schéma directeur).

B-3/ L'assainissement : la DSP CCB / SUEZ.

Les progrès constatés sur le thème de l'assainissement :

1/ Gestion de la DSP :

Le service assainissement de la CCB a été renforcé avec le recrutement de deux agents. Le chef de service, ouvert et compétent, a découvert notre contrat de DSP et partage sur plusieurs points nos analyses critiques. Nous avons eu cette année deux réunions avec lui, ouvertes et utiles.

Pour la première fois cette année, nous avons reçu en moins de 15 jours des réponses aux questions que nous avons posées en CCSPL : à suivre ?

La réunion dédiée « finance DSP Assainissement » en septembre semble installée dans les mœurs.

Sur un plan pratique, nous sommes rodés maintenant pour adresser efficacement des mails à chaque conseiller communautaire (mais nous évitons de les saturer), et envoyer des courriers recommandés à la CCB quand il le faut.

2/ Notre action juridique au Tribunal administratif :

Il s'agit de notre contestation devant le TA de plusieurs points de l'avenant n°2 du contrat de DSP.

Après plus de 2 ans, notre affaire est passée en phase « jugement » en décembre dernier : enfin !

Pour jouer la montre, SUEZ avait attendu le dernier moment pour remettre son Mémoire en réponse.

3/ Le fonctionnement technique de l'assainissement.

La CCB a été un peu remuée par le fait que nous ayons réalisé des analyses de rejets et constaté des dysfonctionnements des STEPs (par exemple: les boues de Névache en septembre dernier). SUEZ a passé le mot à son équipe technique de « faire attention ». Nous avons des indications assez précises comme quoi l'équipe Briançonnaise de SUEZ fonctionne mal. Pour le moment, nous ne pouvons pas en faire état, par manque de preuves.

4/ Les aspects financiers.

Lors de la réunion « finance » de septembre dernier (la première du genre), nous avons enfoncé avec obstination plusieurs clous (qui ne sont pas nouveaux), visant à montrer que les comptes présentés par SUEZ sont faux. Et nous avons une fois de plus mis en évidence les effets néfastes du « coefficient K » qui conduit à une augmentation mécanique des prix double de l'inflation générale.

Petite satisfaction pour nous : dans son dernier rapport, SUEZ a corrigé -sans commentaire- un des points sur lesquels nous avons bastonné l'année précédente !

Les reculs ou les points morts :

1/ Gestion de la DSP :

- Cette année, la réunion CCSPL (qui est réglementaire pour toutes les DSP) a été programmée sur une heure de temps au total pour la présentation des rapports (122 et 37 pages). Il y a donc eu ... 17 minutes pour le « débat » ! M. Murgia n'y était pas présent.

- Tout au long de l'année, et malgré des relances régulières, il y a fallu des délais de plusieurs mois pour recevoir des réponses (souvent à côté) aux questions posées en réunions.

- Une pratique originale : nos demandes de modifications sur le projet de procès-verbal des réunions ne sont pas prises en compte. « *Il a été décidé de ne pas en tenir compte* ». Explication « *C'est trop compliqué* » ! C'est le concept du PV unilatéral ...

- Cette année avec M. Murgia, plus encore que l'année dernière avec M. Chiapponi, le compte-rendu qui a été fait au Conseil communautaire (c'est obligatoire avant le vote) est totalement muet sur tout ce que nous avons pu dire en CCSPL.

Somme toute, M. Murgia survole avec légèreté tout ce que nous disons, n'en tient aucun compte et affirme partout que tout va bien

2/ L'action juridique :

- Suite à un loupé de l'avocate, malheureusement, nous n'avons pas pu attacher à notre dossier le rapport de la Chambre régionale des comptes, qui aurait pu le renforcer.

- Peut-être que le jugement ne sera pas prononcé avant 2 ans ...

Pour regarder les choses plus globalement :

A quoi servons-nous aujourd'hui?

- à court terme : à montrer à la CCB, et à travers elle à SUEZ, que nous sommes en veille active => Ils ne peuvent pas se permettre n'importe quoi.

- à moyen / long terme : à poser des bases objectives pour une gestion en régie pour l'assainissement (à l'échéance du contrat) et pour l'eau (lors du transfert de compétence à la CCB).

Pour le moment la situation nous paraît figée :
Sur la DSP Assainissement, probablement rien de significatif ne bougera avant 2031 (l'échéance). Sur l'Eau potable, c'est en 2026 qu'il y aura un mouvement important.

Tout cela se prépare dès maintenant mais se jouera en fait dans plusieurs années. D'où « *la question existentielle* » de notre association : celle du rajeunissement et du renforcement de nos troupes. Et notre appel aux bonnes volontés pour venir collaborer et préparer l'avenir avec le CA : parlez-en autour de vous (aux jeunes retraités, mais pas que ...) !
Nos façons de travailler sont souples, nous pratiquons la visioconférence avec ceux qui ne sont pas sur place, et faisons en sorte que chacun s'occupe de quelque chose qui lui convient.

C/ Discussion :

Des questions et remarques ont été exprimées au long des exposés par les participants. Parmi celles-ci :

- au sujet de la SPL-ESHD : y a-t-il des élus locaux au CA de la SPL ? (*réponse : oui, le CA est constitué entièrement d'élus des communes actionnaires*) ; y a-t-il des élus d'opposition ? (*réponse : oui, mais on constate, ici aussi, une très faible mobilisation des élus sur les problématiques eau et assainissement*).

- sur le basculement de la compétence Eau en 2026 : quels sont les risques et les enjeux pour les usagers ? (*réponse : une solution logique serait que la gestion de l'eau potable sur l'ensemble du Briançonnais soit confiée par la CCB à la SPL-ESHD. Le risque existe néanmoins qu'un opérateur privé (Suez ?) fasse en sorte de récupérer l'affaire. Nous savons d'expérience ce que cela a donné depuis plus de quinze ans pour l'assainissement avec Suez*).

- sur les compte-rendus de la CCSPL : sont-ils adressés par la CCB aux conseillers communautaires ? (*réponse : ce n'est pas sûr, à vérifier. Pour notre part, nous nous réservons la possibilité, comme nous l'avons fait l'année dernière, d'informer les conseillers communautaires par des mails directs*) ; pourquoi ne pas alerter le préfet ? (*réponse : bonne idée ; nous ne savons pas si le contrôle de légalité s'applique aux CCSPL, nous allons vérifier*) ; avons-nous des contacts avec la nouvelle députée 05 ? (*réponse : non, pas encore, mais nous avons bien l'intention de lui demander rendez-vous*) ; que penseriez-vous de saisir la cellule d'investigation de France-Inter ? (*réponse : pourquoi pas ? qui pourrait nous aider pour ça ?*).

- sur les Eaux Claires Parasites (ECP) : est-il possible de les tracer et mesurer ? (*réponse : oui au moins en partie. Le responsable Assainissement de la CCB est très branché sur le sujet. Il nous a dit que des systèmes de mesure mis en place tout récemment permettent d'identifier les principales sources d'ECP et que cela permettra de s'y attaquer en priorité*). Il y a des débordements en cas d'orage, quelle incidence sur le fonctionnement de Pur'Alp, quels moyens et quels coûts pour séparer ? (*réponse : tout cela fait complètement partie du problème des ECP, dont on n'a pas fini d'entendre parler*).

- sur la ressource en eau potable : peut-on dire qu'elle est un obstacle aux nombreux et importants projets immobiliers du Briançonnais ? (*réponse : oui, mais c'est un argument à manier avec prudence car la situation diffère largement d'une commune à l'autre. Pour ce qui est des capacités d'assainissement, elles peuvent aussi être un facteur limitant, mais qui pourrait être allégé si la séparation des ECP est mise en œuvre assez rapidement*).

- sur les fontaines du Monétier : où va l'eau ? (*réponse : à la Guisane*) ; les volumes sont-ils suivis ? (*réponse : oui, chaque fontaine est maintenant équipée d'un compteur ; le volume*

d'eau qui passe par les fontaines représente à peu près 40 % du flux total d'eau potable de la commune).

- sur l'absence chronique de réaction et de réponse des élus (CCB et communes) : c'est parce que nos interventions et questions sont pertinentes et les gênent, et qu'ils ne sont pas habitués à cela.

- sur le PETR et P. Leroy : avons-nous des contacts et qu'en pensons-nous ? (*réponse : certains thèmes abordés par le PETR sont intéressants ; P. Leroy a montré qu'il conduit des projets concrets assez remarquables ; mais il nous a expliqué il y a bien longtemps qu'il ne voit rien à attendre sur le sujet DSP Assainissement / Suez. Par ailleurs, il a étonnamment pris partie en faveur de l'avenant n°2 du contrat, lors de sa présentation -en partie opaque- par M. Murgia*).

VOTE sur le rapport d'activité : approuvé à l'unanimité.

Rapport financier (présenté par Patrick) :

Les chiffres correspondant à l'année 2023 et au 1^{er} semestre 2024 ont été présentés à l'AG et sont disponibles sur demande auprès de l'association.

Nous rappelons que les ressources de l'Association sont uniquement constituées des cotisations des adhérents. Nous ne souhaitons pas nous lier à quelque institution que ce soit par des demandes de subvention.

VOTE sur le rapport financier : approuvé à l'unanimité.

Validation des montants de l'adhésion pour 2024 (présenté par Danièle) :

Pour cette année, le CA propose de reconduire le montant de la cotisation votée en 2023, soit : Individuel : 10 euros, Foyer : 15 euros, Soutien : à partir de 25 euros.

VOTE sur le montant de l'adhésion : approuvé à l'unanimité.

Élection au Conseil d'Administration (présenté par Danièle) :

Les membres sortants qui se représentent sont : **Françoise DOULAT, Maurice LATAPIE, Danièle LAVIN, Patrick LUBERNE, Yves MASSET, Yves MITTAINÉ, Patrick REY.**

Conformément aux statuts, **Pierre GENDRON** qui a été élu conseiller municipal de Puy-Saint-Pierre, ne se présente pas, mais il continuera à participer aux travaux du CA sans droit de vote.

Les adhérents souhaitant contribuer au développement de l'association sont invités à nous contacter, ils seront bienvenus pour participer dès maintenant aux travaux du CA, qu'ils pourront le cas échéant intégrer formellement l'année prochaine.

VOTE pour le CA : les 7 candidats sont élus à l'unanimité.

La réunion est levée à 20h15. Le président remercie l'assistance et invite à continuer les échanges autour d'un verre.

- - -

**Compte-rendu de notre rencontre, le 08/07/2024,
en mairie de Monêtier**

C'est à notre demande (répétée ...) que nous avons rencontré **le Maire du Monêtier**, Jean-Marie Rey (**JMR**), et **son adjoint** en charge de l'Eau, Alexandre GOUEL (**AG**), le 08/07/2024 pendant un peu plus d'une heure.

Notre précédente rencontre remontait au 31/07/2023.

Avant la réunion, **AG** nous avait adressé une note rédigée à notre intention par les Services techniques (Service de l'Eau), ainsi que le compte administratif 2023 du budget Eau de la Commune.

D'une manière générale, **c'est nous qui avons posé les questions**, suivant une liste que nous avons préparée ensemble avant la réunion. Nous avons décidé, comme la fois précédente, d'adopter **une attitude conciliante**.

En préliminaire :

- **concernant la SPL-ES HD**, nous exprimons une nouvelle fois tout l'intérêt que nous trouvons dans cet instrument collectif du service public de l'eau, et nous **déplorons d'être complètement tenus à l'écart par son Président**.

AG, qui en est membre du conseil d'administration, indique que « tout se passe bien du côté de la SPL ».

Il y a à peu près 3 conseils d'administration par an, et « 2023 est bénéficiaire d'environ 100 000 euros. Donc TVB ».

Nous renouvelons notre demande que le Comité des usagers, annoncé depuis longtemps par celui-ci, soit constitué et mis au travail. Ils vont « *relayer notre demande* ».

- **concernant la DSP Assainissement**. Nous remettons à **JMR**, qui est Conseiller communautaire, **la Déclaration** que nous avons lue en CCSPL le 25 juin, puis remise à la CCB. Nous l'engageons à être attentif au compte-rendu qui sera fait de cette CCSPL le 9 juillet (le lendemain) en Conseil communautaire.

Sur l'Eau potable au Monêtier :

- **Contaminations.**

« *Il n'y a pas eu de problème* » depuis notre dernière entrevue. Les travaux nécessaires, notamment pour protéger les captages, ont été réalisés.

- **Turbinage.**

Petit Tabuc : « *Abandonné* ». Motif invoqué : manque de rentabilité du fait de la hauteur et du débit.

GrandTabuc : En plus du moulinage de l'eau potable en place depuis plusieurs années, le projet est celui du moulinage d'une partie de l'eau du torrent. La descente est prévue entre le torrent et la CCAS, jusqu'à la « cabane Lili » au niveau de la piste de ski de fond. La réalisation serait portée par EDSB et serait pour « *dans 4 ou 5 ans* ».

Eau potable de **la Moulette** : En même temps que la réfection complète de la descente d'eau potable de la Moulette, il sera envisagé d'y mettre une turbine.

- **Le schéma directeur.**

Réalisé par un bureau d'études de Gap, sa livraison a été décalée plusieurs fois. Il sera finalement

rendu en octobre 2024. Il considèrent qu'en dehors des travaux déjà actés (comme la liaison Lauzet – Casset), toute priorisation des travaux à réaliser ne peut être décidée que sur la base de cette étude.

Ils confirment qu'ils sont d'accord pour **nous la communiquer et en discuter avec nous**.

- **Production d'eau potable.**

JMR redit que la production actuelle d'environ 1 million de m³/an permet d'affirmer qu'il n'y a pas de problème en ressource d'eau potable.

- **Réflexion sur une future structure de prix.**

Ils disent que, du fait du transfert (prévu par la Loi NOTRe) de la compétence Eau à la CCB probablement en 2026, ils ne voient pas l'intérêt de réfléchir à de nouveaux principes de tarification pour l'avenir. C'est la CCB qui s'en chargera.

Ils ne voient pas non plus l'intérêt d'examiner la répartition des consommations des 2500 comptes de la commune, ce que la pose des compteurs a rendu possible.

Donc ils ne donnent pas suite à notre demande.

- **Les comptes « Eau 2023 ».**

Ils nous les avaient transmis avant cette réunion.

redevances payées par les usagers : **493 KE**

solde d'exécution : **237 KE** solde d'exécution cumulé depuis 2020 inclus : **871 KE**

Le compte Eau de la commune est donc extrêmement excédentaire depuis plusieurs années.

En fait, l'essentiel des « dépenses d'investissement » est constitué par le paiement des annuités (134 KE) des emprunts souscrits pour la pose des compteurs. Les travaux sur le réseau réalisés en 2023 s'élèvent à 35 KE. Ils conviennent que c'est vraiment très faible.

Notre allusion à une baisse du prix de l'eau est prise un peu comme une plaisanterie.

Explication : *« il va y avoir de très gros travaux bientôt, l'excédent constitue une cagnotte qui sera bien utile à ce moment-là et que nous dépenserons largement ».*

- **Les fontaines.**

Elles ont toutes leur compteur. La note des Services techniques indique que l'ensemble des fontaines « consomme » plus de la moitié de la consommation totale d'eau potable de la commune (494 m³/j sur 852 m³/j).

- **Gros travaux en prévision.**

La **liaison Lauzet – Casset** est fixée, en coopération avec la CCB pour l'assainissement. La tranchée commune passera en rive gauche de la Guisane.

L'avant projet sommaire existe. Budget prévisionnel pour la Commune : 1,135 M euros (probablement HT?).

Le Budget pour l'assainissement (revenant à la CCB) est de 1,201 M euros (probablement HT?). C'est très lourd.

Nous n'avons pas eu d'indication des subventions attendues ou espérées.

Des sondages sont en cours et le gros du chantier se fera en 2025.

La télégestion est en cours d'installation. Elle permet de suivre les flux en temps réel.

Les autres gros travaux à prévoir : Il y en aura, au bourg et dans les hameaux. Tout cela figurera dans le Schéma directeur, dont découlera la priorisation et la planification.

Yves MITTAIN et Françoise DOULAT.

- - -

PS : Nous nous sommes rendus compte après la réunion que le sujet des Eaux claires parasites n'avait pas été abordé. Ni par eux ni par nous. C'est pourtant un sujet très important pour le fonctionnement de l'assainissement, sur lequel des investissements lourds devront être réalisés dans les prochaines années.

Sujet à reprendre à la prochaine réunion.